

Engagement d'un entrepreneur

Ajout de salles de classe modulaires
– école primaire Laurentia

CC-220126-MR-0055

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200331-MR-0081 concernant la location et l'installation de deux salles de classe modulaires à l'école primaire Laurentia;

ATTENDU QUE ces salles de classe modulaires sont la propriété de l'entreprise AMB Modulaire (AMB Tresec inc.);

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'ajouter deux autres salles de classe modulaires en raison du nombre d'inscriptions qui ne cesse d'augmenter;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme ne permet pas l'installation de salles de classe modulaires devant la façade de l'école;

ATTENDU QU'une analyse a conclu à la nécessité de joindre ces modulaires additionnels aux modulaires existants pour éviter d'empiéter sur la cour d'école;

ATTENDU QUE l'entreprise AMB Tresec inc. ne permettra pas à un autre entrepreneur de modifier un produit qui lui appartient dans le but d'accéder au tunnel et à l'escalier;

ATTENDU QUE les modifications nécessaires aux modulaires existants doivent être faites par AMB Tresec inc. pour maintenir la garantie actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le contrat conclu de gré à gré avec l'entreprise AMB Tresec inc. pour la location et l'installation de deux salles de classe modulaires additionnelles pour une période de trente-six (36) mois et au coût total de 486 000,00 \$

Masques de type N95

CC-220126-CA-0057

